

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Février

## LA DANSE DES MILLIONS

La Chambre, pressée par le temps et par les circonstances, vote le budget au pas de course. Les chapitres succèdent aux chapitres et les millions aux millions, avec une rapidité à laquelle nous n'étions pas habitués depuis longtemps. Il a suffi d'une séance et demie pour boucler le budget de la guerre et celui de la marine.

Le premier de ces budgets, s'élève à 645 millions ; le second à 255 millions. Ce qui donne, pour nos dépenses militaires, près d'un milliard en y ajoutant les crédits supplémentaires qui, comme on sait, forment une ressource à laquelle nos ministres aiment à avoir recours.

On dira tout ce qu'on voudra mais il est incontestable que ce chiffre de un milliard représente une somme fort respectable. Nous ajouterons même que, malgré tous les arguments que l'on peut invoquer pour légitimer cette dépense, les contribuables ont le droit de la trouver un peu lourde. Car ce sont eux qui la paient. C'est dans leur bourse qu'on la prend. Nous pourrions même dire que l'on abuse un peu trop de la facilité avec laquelle ils mettent la main à la poche pour payer l'impôt, surtout lorsqu'il s'agit de l'impôt dont le revenu doit être consacré à notre organisation militaire.

Le pays ne lésine pas dès qu'on lui parle de faire des sacrifices d'argent pour la défense nationale ; il ne lésinerait pas davantage si on lui demandait de verser son sang ; il l'a bien prouvé en 1870-1871. Mais au moins il voudrait être sûr que les millions ou plutôt le milliard qu'il verse annuellement pour l'armée, depuis 22 ans, est bien employé, et surtout qu'il n'est pas écorné, diminué par des gaspillages.

Malheureusement, il lui est fort difficile, si non tout-à-fait impossible d'être exactement renseigné sur ce point. Car, c'est un mot d'ordre de tenir secrètes toutes les opé-

érations qui ont trait à notre organisation militaire. Certes, nous ne blâmons pas cette réserve dictée par une sage prudence. Nous n'avons été que trop indiscrets autrefois. On peut même dire que pendant la guerre de 1870-71 notre indiscrétion nous a été presque aussi funeste que notre manque d'organisation. Nos ennemis apprenaient souvent par nos journaux une foule de choses concernant notre armement et la marche de nos troupes, que le patriotisme nous faisait un devoir de tenir secrètes ; mais voilà, l'amour-propre, le désir de paraître mieux renseigné que le voisin, faisaient commettre parfois à la presse de véritables crimes de lèse-nation. On sait que ce fut par un journal français que le prince royal, en marche sur Paris, apprit à Châlons, que M. de Mac-Mahon se dirigeait sur Sedan, ce qui détermina les Prussiens à faire immédiatement volte-face et à se mettre à la poursuite de l'armée de Mac-Mahon.

Ce fait, entre beaucoup d'autres du même genre, montre qu'il y a quelque danger à trop parler et à divulguer des secrets qui touchent de très près à la sécurité de la Patrie.

Nous avons dit que le pays ne marchandait pas son or dès qu'il est question de l'employer à organiser nos forces militaires. Mais pourtant, il ne faudrait pas abuser de sa générosité, car enfin, c'est le fruit de son labeur quotidien qu'il verse dans les caisses de l'Etat.

Il est d'autres dépenses budgétaires sur lesquelles on pourrait réaliser d'importantes économies, si l'on voulait prendre la peine d'examiner certains chapitres d'un peu plus près, mais on préfère suivre la routine, et laisser subsister des abus révoltants. Voilà pourquoi depuis vingt ans, tous les budgets se ressemblent et vont en augmentant d'année en année.

Eh bien ! c'est le contraire qui devrait se produire, c'est-à-dire que l'on devrait chaque année diminuer les dépenses de quelques millions, afin d'arriver à les réduire au strict nécessaire.

— Dites un mot, divinité incomparable, et pour vous j'irai conquérir la Terre Ferme, et dans le palais d'Apollidon, je déroberai l'arc qui sert d'épave aux loyaux amants... Je vous protégerai contre toutes les entreprises de Ciladant et des autres géants, ainsi que contre les embûches de l'enchanteur Arcaëlus... Ne craignez pas surtout que j'aie vous trahir jamais pour votre rivale Briolanie !

Nouveau soupir de la part de l'inconnue, mais soupir de joie et de contentement.

— Que plutôt cette Colichemarde de mes aïeux me perce le cœur, poursuivit le vieux Céladon, ou que j'aie faire pénitence à l'Ermitage de la Roche Pauvre ! Rendez-vous aux vœux les plus ardents de votre chevalier, ô chaste et douce Damoiselle de Saxe ou de Danemarck ! et courons vers l'Ermite Nascian pour qu'il bénisse notre union.

— Digne paladin ! répondit en français la dame, mais avec un accent tout aussi prononcé que celui de Gargantua, noble étranger dont les paroles ont touché mon âme, lorsque je vous ai vu dans la prairie émaillée, vous êtes bien, je le vois, la fleur de la chevalerie française. Comme vous, j'ai le tendre, et mes yeux ont coulé maintes fois en lisant le récit des amours d'Oriane et du Beau-Ténébreux. Mais avant d'aller demander sa bénédiction à l'Ermite Nascian, il nous faudra implorer le consentement d'un frère barbare chef de ma famille. En attendant, bel officier, daignez avec les preux, vos compagnons, recevoir l'hospitalité sous mon toit.

— L'hospitalité ! che veux pien, moi ! s'écria le rettre. Pou vin, bonne dable, ça me va du-

churs. Au lieu de cela, on multiplie les sinécures, les fonctions inutiles, on augmente les traitements sous le prétexte fallacieux que le prix des choses nécessaires à la vie s'est accru. On semble oublier que ce prix n'a pas seulement augmenté pour les fonctionnaires qui émargent au budget, mais aussi pour les contribuables qui paient l'impôt.

Il est temps de mettre un terme à cette danse des millions ; il est temps d'entrer dans la voie des économies, en portant d'une main vigoureuse la cognée dans l'arbre toulé de abus, en mettant un terme aux dilapidations, en réduisant les traitements trop élevés.

Le but que doit poursuivre tout gouvernement sincèrement soucieux de l'intérêt national, ce doit être de diminuer progressivement les charges publiques et d'augmenter le bien-être général, de rendre la vie plus facile à la classe laborieuse, en faisant descendre au plus bas prix possible les objets de première nécessité, c'est-à-dire les choses nécessaires à la vie, comme la nourriture, le logement, etc.

Or, ce n'est point ainsi que l'on a agi jusqu'à ce jour, nous le constatons avec regret. Et cependant il eût été facile d'entrer dans cette voie, de réaliser dans une certaine mesure ces desiderata légitimes de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Mais on a préféré suivre les errements du passé.

Pourtant, il viendra une heure où il faudra bien aborder ce problème, car sa solution se posera alors comme une inéluctable nécessité.

J. QUERCYTAÏN.

## UNE ÉCHÉANCE

Dans quelques jours, le 28 février, tout sera fini pour les actionnaires et pour les obligataires de la Compagnie de Panama, si un accord avec le gouvernement Colombien n'est pas intervenu, afin de proroger l'échéance qui va livrer à la Colombie le matériel accumulé dans l'isthme.

A moins d'une convention nouvelle, tous

churs.

Marcel avait fait tous ses efforts pour ne pas éclater de rire. La haquenée blanche n'était autre chose, en effet, que l'âne gris qu'il avait distingué, et si le visage de la dame voilée répondait aux formes anguleuses de son corps, à sa taille d'autruche, à ses longs bras maigres, à la peau de parchemin de ses grandes mains, à ses doigts osseux, elle ne devait ressembler à rien moins qu'à la princesse Oriane, la passion du Beau-Ténébreux.

Il fallait que l'imagination du cadet fût prodigieusement complaisante, pour prendre cette grande et sèche Dulcinée pour une Vénus, et son âne pour une haquenée. Mais l'amour fut toujours aveugle...

Toutefois, tandis que la dame se dirigeait vers la maison sur son baudet redevenu docile, Marcel insista vivement auprès du Gascon sur la nécessité, pour le service du roi, de précipiter leur voyage et de ne point s'arrêter en route à des intrigues galantes. Castagnac ne voulut rien entendre.

Le vorace Gargantua s'était, du reste, mis de la partie. Il prétendait qu'il ne fallait jamais refuser l'offre d'une bonne table, suivie d'un bon lit, et l'officier des gardes finit par se rendre aux doubles vœux de l'amour et de la gourmandise.

Quand la dame se dévoila et montra son visage de vieille fille, où déjà la patte d'oie commençait à poindre, Marcel et Michel en furent épouvantés pour elle-même, croyant que le chevalier, à cet aspect allait s'enfuir éperdu et mortifier la pauvre demoiselle.

Mais le Gascon parut, au contraire, émerveillé, et le rettre, qui avait déjà visité la cuisine, et

les résultats obtenus, tous les efforts réalisés seront irrévocablement perdus ; et la France aura abandonné aux Américains les épaves encore considérables de cette entreprise faite avec ses millions.

Le procès, qui se juge devant la Cour d'appel de Paris, a mis en présence deux manières de voir qui ont vivement ému l'opinion publique.

Pour fortifier son réquisitoire par un argument de nature à frapper les esprits l'avocat général, M. Rau, mettant en regard les promesses faites jadis par la Compagnie de Panama, afin d'entraîner les souscriptions, a déclaré « qu'il faudrait encore 900 millions et neuf années pour achever les travaux et qu'une fois le canal ouvert on devait attendre douze ans pour obtenir un produit annuel de 60 millions ».

Il est clair que ce dernier chiffre ne représenterait pas un intérêt rémunérateur pour les sommes colossales englouties dans cette affaire.

L'opinion de M. Rau est donc fort décourageante.

En revanche, dans sa plaidoirie, M. Waldeck-Rousseau a prononcé les graves paroles suivantes :

« Je ne pense pas sans tristesse que, si au mois de décembre 1888, tout n'était point venu trahir les efforts de la Compagnie, si tout le monde à cette heure ne l'avait pas abandonnée, avec 30 millions et dix-huit mois de délai, l'œuvre de M. Eiffel était accomplie ; les écluses étaient faites ! qui donc contesterait que les écluses faites l'exécution du Canal n'était pas assurée ? »

Cette divergence d'appréciations prouve la nécessité d'avoir du temps devant soi, de manière à se rendre un compte exact de la situation et à voir ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Avant de renoncer à la lutte, avant de laisser perdre les fruits d'une bataille gigantesque engagée avec la fortune française, le gouvernement de la République a le devoir impérieux d'agir auprès de la Colombie pour éloigner l'heure fatale de l'expropriation.

Si le 28 février, la ruine est consommée sans appel, l'émotion sera profonde dans le pays tout entier et le ressentiment public atteindra le Ministère.

Tous ceux qui seront ruinés demanderont compte au Cabinet de l'insuffisance de son action vis-à-vis du gouvernement Colombien, et leurs accusations remonteront peut-être jusqu'aux institutions républicaines.

Dans une circonstance aussi grave, l'Etat n'a pas le droit de se désintéresser.

tebait à la main une moitié d'oie fumée, jura qu'il n'avait jamais vu une si pelle fame. Tous deux voyaient à travers le prisme de leur passion naturelle.

Avant comme après le dîner, le chevalier joua de la mandoline, et chanta toutes les chansons et romances du temps, celles de du Bellay et du Bail, des Passerat et des de La Taille.

La poétique Allemande, la tendre et impressionnable Céline, c'était le petit nom de la quadragénaire, se livrait à tout le charme des effets mélodieux du romanesque Gascon. Elle poussait des ah ! sans nombre, mouillait de douces larmes son mouchoir blanc et son oeil bleu, plein de langueur et ne pouvait se détacher de son amant.

La nuit se passa pour elle et le cadet de la Garonne en rêves délicieux. Ils se voyaient déjà unis et roucoulant ensemble le reste de leur vie.

— Une princesse déguisée ! se disait Castagnac. Au moins une duchesse !... Quels yeux admirables ! Quelle taille !... Un frère barbare, m'a-t-elle dit, dont il faudra implorer le consentement... Sans doute quelque roi tyran qui par crainte d'un beau-frère entreprenant ou de neveux ambitieux, l'a reléguée loin de la cour, dans cette contrée retirée... Ah ! tu iras lui parler, à ce frère inhumain, et tu l'engageras sur l'antique honneur des Castagnac, à le laisser jouir tranquillement de sa couronne, ne lui demandant... Que lui demanderas-tu, mon fils ? Presque rien ! un château et un apanage pour toi et ton Oriane adorée.

Dès l'aube, le Gascon fut debout sous la fenêtre de sa princesse, à pincer de sa mandoline... Cette fenêtre s'ouvrit alors tout doucement, et

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 132

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

VII

LE BATELIER ET LA PROMENADE DU BOUC

— O belle et ravissante Oriane, s'écria le cadet de Gascogne, qui faisait de l'Amadis de Gaule sa lecture favorite, et qui, malgré son âge déjà respectable, se prenait volontiers encore pour le Damoyzel de la mer ; ô beauté accomplie, divine fleur des jardins scandinaves ! le ciel m'a permis de vous retrouver... Ah ! ne détournez pas la tête avec cette aimable padeur : vos soupirs ont été droit à mon tendre cœur.

— Ah ! Gott im Himmel ! murmura la belle.

— Daignez, continua le galant, abaisser sur votre fidèle chevalier du Lion, le doux rayon de vos prunelles : il en est digne, je vous le jure, et si vous n'en étiez point convaincue, c'est la fille de Brisène, mettez à l'épreuve celui qui meurt à vos pieds adorables.

— Ah ! soupira encore la dame voilée.



INFORMATIONS

Le procès de corruption

Le Jour donne des informations sur les décisions de la chambre des mises en accusations. Nous les reproduisons à titre de renseignement : Quoique l'arrêt ne soit pas encore rendu, on nous communique de bonne source les premiers résultats de l'examen fait par les conseillers que préside M. Bérard des Glajeux.

La cour, se fondant à la fois sur l'article 13 de la constitution qui interdit de rechercher les membres du Parlement à l'occasion de leurs votes et sur les circonstances mêmes de la cause qui montrent que la plupart des inculpés sont demeurés étrangers à toute pression parlementaire exercée en faveur de la compagnie du Panama va très probablement conclure au renvoi pur et simple des fins de la poursuite en ce qui concerne MM. Béral, Devès, Léon Renault, Albert Grévy, Dagué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Rouvier et Gobron. Ces huit inculpés seront mis hors de cause.

Seront, en conséquence, seuls retenus et renvoyés devant les assises de la Seine : MM. Charles de Lesseps, Cottu et Fontane, qui sont accusés d'avoir versé des sommes d'argent à un fonctionnaire public, à un ministre, pour le décider à présenter un projet — MM. Baihaut et Blondin, — le premier pour avoir exigé et reçu étant ministre des travaux publics, une somme de 375,000 fr. de pot-de-vin ; le second, pour avoir servi d'intermédiaire à cette transaction et à ce versement.

Quant à M. Sans-Leroy, son cas est tout à fait particulier. D'après la législation actuelle qui date de 1889, il devrait être renvoyé devant les tribunaux pour avoir, étant député, vendu son influence parlementaire dans l'affaire des obligations à lots. Ce serait là, aux termes de la loi, une escroquerie commise dans l'exercice de son mandat.

Malheureusement, les faits qu'on lui reproche sont antérieurs au vote de cette loi qui ne fut promulguée, on s'en souvient, qu'à la suite du scandaleux acquittement de M. Wilson.

M. Sans-Leroy pourrait donc plaider — et il aurait gain de cause — que la loi ne saurait avoir d'effet rétroactif. Aussi de tous les inculpés dont le dossier est soumis à la chambre des mises en accusations, il est le seul sur lequel aucune décision claire ait encore été prise dans l'esprit des magistrats.

Le legs Ramondenc

M. Ramondenc, décédé à Nice, le 3 février 1890, a légué une somme de 300,000 fr. à une nombreuse catégorie d'orphelins d'ouvriers tués dans les mines.

Le ministre des travaux publics, investi des fonctions d'exécuteur testamentaire pour la distribution de cette libéralité, devait attendre pour pouvoir y procéder, que le ministre de la guerre eût été autorisé à accepter, au nom de l'Etat, le legs universel à lui fait par le défunt.

Un décret rendu en Conseil d'Etat le 13 octobre 1892, a accordé cette autorisation. Le ministre des travaux publics invite, en conséquence, les parents des jeunes intéressés ou toutes autres personnes en ayant la tutelle, la surveillance, la garde, ou ayant connaissance

une main furtive lui jeta un billet ainsi conçu :

« O le plus aimable des chevaliers, toute la nuit j'ai pensé à vous... Mais je crains les indiscretions de mes gens, qui pourraient prévenir un frère sévère, et je n'ose plus vous revoir de peur de trahir mes sentiments... Partez pour Magdebourg, où vous suit le cœur de votre Céline, en attendant qu'elle-même vous y rejoigne... Logez-vous à l'hôtellerie de la Ville de Brunswick, où dès ce soir une messagère fidèle vous donnera de mes nouvelles.

« A vous pour la vie !

« Votre CÉLINA. »

— Ah ! noble damoiselle ! adorable Céline, s'écria le chevalier en couvrant de baisers le tendre poulet. La Ville de Brunswick sera pour Castaignac l'Appollidon d'Amadis, et Magdebourg verra son bonheur.

L'âne gris s'était mis à braire en ce moment, le nouveau Don Quichotte se tourna vers l'étable :

— O blanche haquenée de ma princesse dit-il, toi qui déjà hennis de plaisir d'avoir à transporter la maîtresse auprès de son armurer chevalier, tu lui diras que mon impatience égale au moins la tienne... Adieu ! ajouta-t-il en envoyant un baiser vers la fenêtre mystérieuse qui lui cachait le séjour de la beauté.

Ses compagnons, éveillés par le son de la mandoline, le rejoignirent bientôt. On remonta à cheval et par l'avenue on regagna la route.

Gargantua fermait la marche, ayant pendu d'un côté de la selle un jambon, de l'autre deux ca-

de leur vocation, à faire sans tarder les premières démarches, qui n'occasionneront aucun frais. Des imprimés donnant toutes les indications nécessaires sont mis à cet effet à leur disposition : A Paris, au ministère des travaux publics (division du personnel), 224, boulevard St-Germain ; en province, dans les mairies des localités minières, dans les préfectures, chez les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées ; à l'étranger, dans les chancelleries des ambassades de France. Il sera, en outre, répondu franco à toute demande d'imprimés, de renseignements ou d'éclaircissements adressée directement à M. le ministre des travaux publics et sommairement motivée (inutile d'affranchir).

Les principales conditions exigées sont les suivantes :

1° Etre fils ou fille, légitime ou naturel reconnu, d'un ouvrier ou d'un chef d'équipe, Français ou étranger, mort entre le 3 février 1887 et le 3 février 1890 des suites d'un accident occasionné par un travail dans une mine régulièrement concédée de France ou d'Algérie et survenu, le 3 février au plus tôt, soit dans les parties souterraines de la mine, soit dans les galeries qui y donnent accès, soit pour les mines à ciel ouvert, sur les chantiers même d'extraction ;

2° Etre né au plus tôt le 3 février 1875, au plus tard 300 jours après le décès du père ;

3° Etre actuellement vivant, ou être décédé au plus tôt le 3 février 1890, l'orphelin mort postérieurement ayant, d'ailleurs, transmis tous ses droits au legs à ses héritiers, lesquels sont également invités à se mettre en instance.

Aucune demande ou réclamation ne pourra plus être accueillie après le 31 juillet 1893, délai de rigueur.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

TIRAGE DU 4 FÉVRIER 1892

Obligations communales de 500 fr. 3 0/0 1879

Le n° 107.897 sera remboursé par 100,000 fr.  
Le n° 569.370 — — — 25,000 —  
Les n°s 130.436 — 257.708 — 324.735 —  
342.244 — 640.392 et 652.149 chacun par 5,000 francs.

Les 45 numéros ci-après chacun par 1,000 fr. :  
13.097 255.752 369.076 656.545 805.570  
43.435 259.446 406.961 679.031 828.916  
49.008 269.868 415.746 682.247 870.749  
64.942 270.590 422.609 717.075 870.777  
105.355 298.646 519.131 736.660 873.264  
113.895 311.142 572.443 749.872 884.717  
152.844 347.433 615.499 757.895 981.557  
185.341 347.628 625.831 773.585 986.029  
244.361 367.557 647.784 780.522 993.544

Obligations communales de 500 fr. 3 0/0 1880

Le n° 764.269 sera remboursé par 100,000 fr.  
Le n° 430.379 — — — 25,000 —  
Les n°s 102.432 — 155.652 — 465.272 — 499.177 —  
597.179 — 742.766 chacun par 5,000 fr.

Les 45 numéros ci-après, chacun par 1,000 fr.  
2.355 173.369 413.739 588.280 846.843  
12.939 253.927 419.964 610.954 859.145  
24.210 261.635 443.747 615.519 870.325  
57.125 264.289 462.807 690.577 889.322  
75.648 269.848 507.211 691.281 905.080  
91.406 275.586 517.205 694.757 906.641  
112.809 292.426 527.916 703.447 914.625

nards rôtis, dans de la prévoyante châtelaine. Dans ses mains, il tenait un flacon d'eau-de-vie de Danzig, précieusement enveloppé de paille.

Ce fut là le déjeuner de nos voyageurs après une heure de marche, et vers midi, ils firent leur entrée dans la formidable place de Magdebourg.

Formidable en effet ! Murailles épaisses et élevées, tours, bastions, galeries couvertes, ouvrages tenaillés, ravelins, contre-gardes et lunettes défendaient ce boulevard du protestantisme.

Magdebourg devait résister à Wallenstein, en triomphant d'un des plus mémorables sièges de ce temps, pendant la guerre de Trente-Ans, mais elle finit par succomber sous les coups du général et ancien jésuite Tilly, qui la saccagea et en fit un monceau de cendres.

La ville est jetée sur l'Elbe, qui la divise en plusieurs parties avec ses trois bras.

Ses rues étroites et tortueuses, ses maisons à pignons et à sculptures en font une vraie cité du moyen âge, dont les traditions s'y sont conservées comme on va le voir. En effet, toute la population semblait être debout quand nos cavaliers y pénétrèrent, et ceux-ci eurent de la peine à avancer au milieu de ces flots humains qui criaient :

— Vivat ! vivat !

— Vivat ! c'est le cri de fête allemand, c'est notre Noël français.

D'autres ajoutaient avec force gestes :

— Courons ! courons !... Déjà le cortège doit être sorti de l'Hôtel-de-Ville.

Et l'on se poussait, on se rudoyait : chacun voulait jouer du spectacle.

Gargantua s'informa de l'auberge de la Ville de Brunswick. Un jeune garçon lui répondit :

120.057 318.603 534.395 723.518 953.305  
122.296 375.192 575.877 742.930 979.405

Obligations communales de 400 fr. 3 0/0 1891

Le n° 701.533 sera remboursé par 100,000 fr.  
Le n° 335.942 — — — 10,000 fr.  
Le n° 73.511 — — — 5,000 fr.  
Les 20 numéros ci-après, chacun par 1,000 fr.  
87.292 199.517 396.285 495.743 609.779  
95.738 199.639 458.802 593.242 774.803  
109.843 203.293 475.411 594.706 829.218  
112.543 326.849 491.563 596.707 841.155  
1.758 autres numéros ont été, en outre, appelés au remboursement au pair.

Une heureuse chance

Le tirage des obligations à lots du Crédit foncier a donné lieu à un incident assez singulier.

Au moment même où les opérations allaient commencer, une jeune femme s'est présentée aux guichets pour présenter une obligation de 1891, demandant à se libérer de la somme nécessaire pour lui permettre de prendre part au tirage. L'employé lui répondit qu'il en était bien fâché, mais qu'il était trop tard pour faire droit à sa requête. La dame insista vivement et le caissier se décida à transmettre le cas au bureau en séance. On abordait à ce moment le tirage de la série d'obligations à laquelle appartenait celle en litige.

Un chiffre sort, c'est celui de l'obligation de la jeune femme, qui gagnait ainsi un lot de 100,000 francs.

Le bureau a délibéré aussitôt et a rendu le considérant suivant :

« Considérant que, au moment où ladite dame a offert à libérer son obligation, le tirage de la série à laquelle elle appartenait n'avait pas encore commencé, décide que cette libération sera acceptée comme étant faite en temps utile, et que la somme de 100,000 francs sera versée à la titulaire. »

Quand le caissier revint annoncer à la jeune femme, non seulement que sa participation au tirage était acceptée, mais qu'elle avait encore gagné 100,000 francs, on peut comprendre la joie qu'elle ressentit. Un retard de cinq minutes ou la mauvaise grâce d'un employé lui eussent coûté cher.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Chauffoir public

Le poêle définitif a été installé hier. Désormais la grande salle, généreusement mise, par M. le Maire, à la disposition des pauvres pendant le jour, sera tenue à une température de 12 à 14 degrés.

Nous engageons les personnes qui ont assuré, par leur souscription spontanée, le succès de l'œuvre si philanthropique du chauffoir, à visiter, rue Jean Caviolle, cette installation qui leur fait honneur.

A cette heure le chiffre des souscriptions s'élève à 555 fr. 50.

— Suivez la foule. On se rend de ce côté. Ce n'est pas loin.

— Il y a donc une cérémonie dans la ville ? demanda Gargantua en employant cette fois sa langue maternelle.

— Oh ! une belle et curieuse cérémonie !  
— Quelle fête ou farce, mon petit ?  
— Une drôle de farce. Vous allez bien rire.  
— Rire de quoi !  
— De sa figure, lieber Herr !  
— De quelle figure ?  
— Celle du condamné.

— Ah ! il y a un condamné... au gibet peut-être, dit Gargantua qui ne put s'empêcher de faire une grimace au souvenir de la pendaison dans laquelle il avait failli, à Turin, jouer le principal rôle.

— Oh ! non ! répondit l'enfant. Mais le Henkel (pendeur, bourreau) y sera. M. le bailli aussi, ainsi que le bourgmestre et les Schappe (échevins.)

— Que lui fera-t-on alors, au condamné ?  
— On le promène par la ville. Mon père m'a raconté avoir vu ce spectacle il y a une vingtaine d'années.

— Quel est donc ce spectacle ?  
— Celui d'un sorcier, mein Herr.

— D'un sorcier ? Ah ! der Teufel !  
Il n'aimait ni les sorcier, ni les sorcières, notre naïf Gargantua, qui ne pouvait oublier les transes mortelles que lui avait causées si longtemps la vieille Hexe dans son village, avec ses prédictions sinistres.

— Mais enfin que lui fait-on au sorcier ? demanda-t-il encore.

LES BALS DE LA SEMAINE

— Pour une semaine occupée, c'en est une, disent nos jeunes et vaillants danseurs cadurciens.

Demain, le cercle de l'Union ouvrira ses salons, et si l'on en croit les chuchotements mondains, la fête sera des plus brillantes.

Nous tenons à répéter, pour qu'il ne puisse y avoir surprise, que les pauvres ne seront pas oubliés dans cette soirée, et qu'une quête sera faite. Dans un tel milieu, où la charité est de tradition, la moisson des pauvres sera certainement fructueuse.

Samedi soir, autre soirée dansante, donnée au profit des malheureux, à l'Hôtel de ville, par le commerce et l'industrie.

Ici encore, déploiement de toutes les bonnes volontés pour donner à la fête le plus grand éclat.

Dans un généreux élan, que nous ne saurions trop louer, chaque corps de métier offre son concours gratuit. C'est ainsi que MM. les tapissiers décorateurs ne réclament que l'honneur de faire beau et pour rien, étant donné le but charitable.

Ce bel exemple sera imité, nous n'en doutons pas.

On parle encore d'un bal d'enfants pour la mi-carême. L'initiative serait prise en haut lieu. Nous y applaudissons, d'ores et déjà, avec toute la population.

Bureau de bienfaisance

Nous apprenons que la commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie dimanche pour régler la distribution des fonds, qui lui ont été alloués sur la recette du bal de l'Hôtel de Ville. Elle a décidé que les familles indigentes, munies de cartes de secours permanents, recevraient une augmentation de pain et de bois de chauffage, pendant les mois de février et de mars ; cette augmentation sera basée pour chaque famille sur le nombre des membres qui la composent. En outre, une distribution extraordinaire de pain sera faite samedi, 11 février prochain, à 4 heures du soir, dans les salles de l'Etablissement, aux personnes nécessitées, non encore munies de cartes de secours ; pour y prendre part, ces personnes devront se faire inscrire au bureau de bienfaisance, mardi 7 et mercredi 8 février courant, de 3 h. à 5 h. du soir.

Association

des anciens élèves du Lycée

L'Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta a tenu sa réunion annuelle samedi, à 4 heures, dans la salle des professeurs. M. le docteur Caviolle présidait en l'absence de M. Lurguie, excusé.

Le président a donné lecture de plusieurs lettres de sociétaires, s'excusant de leur absence et faisant des vœux pour la prospérité de l'Association.

On procède ensuite au renouvellement des

— On lui fait faire amende honorable devant le portail de l'église Saint-Maurice, puis on le conduit par toute la ville ? Oh ! c'est une vieille coutume que vous devez connaître.

— Moi ! pas du tout. Je n'ai jamais vu cela.  
— Vous êtes pourtant allemand.  
— Non... C'est-à-dire si... ou plutôt non. Cela dépend.

— Ne savez-vous pas non plus que c'est de même dans la plupart des villes ? Dans toute l'Allemagne ! m'a dit mon père, cette cérémonie existe.

— La cérémonie du sorcier.  
— Du tailleur et du bouc.  
— Explique-moi cela, petit.

— Padon, mein Herr ! mais je veux voir la figure de meister Simon Grob, devant la cathédrale, et en me faulant dans la foule, j'avancerai plus vite que vos chevaux. Guten agend, bonsoir, mein Herr.

Et le petit bonhomme de se glisser pour arriver plus vite et jouir d'une des scènes les plus intéressantes de la fête.

Les quatre cavaliers finirent par arriver à l'hôtellerie de la ville de Brunswick, sur la place du Marché, laquelle était ornée de l'empereur Othon premier, mort en 973 et enterré dans la cathédrale.

Othon le Grand avait fait de Magdebourg sa résidence en y fondant un archevêché, érigé en primatie d'Allemagne par le pape Jean XIII.

(A suivre.)



membres sortants du conseil d'administration et au remplacement de deux membres ne faisant plus partie de la société.

Les membres sortants sont réélus. MM. le docteur Daniel Ausset et Manhiabal, économiste adjoint de l'hospice, sont élus nouveaux membres.

La parole est ensuite donnée à M. Périès, trésorier, qui fait connaître la situation financière de l'Association.

Il résulte de ce compte-rendu, que le solde en caisse au 31 décembre 1892, s'élève à la somme de 9,007 fr. La séance est levée et les membres du conseil d'administration procèdent à la formation de leur bureau, qui se compose de MM. Lurguie, président; Caviolle et Anglarès, vice-présidents; François Cangardel, secrétaire général; Louis Combarieu, secrétaire adjoint et Périès, trésorier.

A sept heures, le banquet a eu lieu. Il était présidé par M. Lascoux, médecin à Souillac, promoteur de l'Association, assisté de MM. Pietrement, inspecteur d'Académie; Souquet, proviseur, Delport, conseiller général, Baldy, maire de Catus; Anglarès, professeur; Laurent-Détré, censeur et Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat.

M. Anglarès a ouvert la série des toasts. Revenant sur l'origine de l'Association, il a fait l'éloge de M. Lascoux et de la ville de Souillac qui, grâce au chemin de fer qui efface les distances, envoie tant d'élèves au lycée Gambetta.

M. Lascoux, répond, et fait l'éloge funèbre des membres décédés: Pouzet, avocat; Combarieu, médecin-major. Il rappelle ensuite les décorations accordées aux membres de l'Association, notamment celles du capitaine de vaisseau Gaillard, promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur; de G. Larroumet, officier de la Légion d'honneur; de Costes, maire de Cahors et Lascombes; préfet des Deux-Sèvres, chevaliers de la Légion d'honneur, et de Delport, officier d'Académie.

M. Caviolle souhaite la bienvenue à M. l'inspecteur d'Académie et à M. le proviseur; il les prie d'appuyer, concurremment avec la municipalité, le projet de restauration du lycée Gambetta.

M. l'inspecteur d'Académie répond que le ministre a accordé 175,000 fr. et il espère que la municipalité fera le reste.

M. le proviseur dit que le lycée de Cahors compte parmi ses anciens élèves les généraux Lannes, Gras et Combarieu, qui doivent servir d'exemple aux jeunes générations.

Après plusieurs autres toasts, le docteur Caviolle dit que les anciens élèves doivent prêter leur appui moral à ceux qui sortent du lycée et font leur entrée dans la vie; ils peuvent être sûrs, dit-il, en terminant, de l'appui de leurs aînés.

Quand M. Manhiabal a porté un toast à l'armée, représentée au banquet par le jeune sous-officier Tarayre, le docteur Caviolle a rappelé, en termes émus, que, sans doute, il fallait boire aux camarades qui faisaient partie de l'armée, mais qu'il ne fallait pas oublier ceux que l'armée et l'association avaient perdus, notamment le regretté colonel Tarayre.

Après les paroles, très applaudies, de M. Caviolle, on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

**Nos Compatriotes**

Notre compatriote le vice-amiral comte de Marquessac, commandant en chef, préfet du 3<sup>e</sup> arrondissement maritime à Lorient, membre du conseil supérieur de la marine, est admis dans la 2<sup>e</sup> section du cadre de l'état-major général de l'armée navale. Le comte de Marquessac était vice-amiral depuis le 4 juillet 1889; né le 6 février 1828, il était entré au service en 1843.

Le passage de l'amiral de Marquessac dans la 2<sup>e</sup> section du cadre de l'état-major général porte à deux le nombre des emplois de vice-amiral vacants dans la 1<sup>re</sup> section du cadre de l'état-major général.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Présidence de M. Cangardel Président semestriel

Séance du 16 janvier

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Joseph Blanc, secrétaire des séances, donne connaissance des propositions de la commission du Bulletin, pour la composition du prochain fascicule. Ces propositions étant adoptées, le fascicule 4 de l'année 1892 sera ainsi composé:

- Comptes de la Cathédrale de Cahors, en 1652, par M. Paul de Fontenilles;
- Histoire de la Commanderie de Latronquière (suite), par M. F. de Laroussilhe;
- Cantiques patois, par M. l'abbé Gary;
- Les Chats (poésie française), par M. Joseph Blanc;
- Nécrologie de M. Bonamy, par M. Greil;
- Nécrologie de M. Pignères, par M. F. de Laroussilhe;
- Bibliographie du Quercy en 1892, par M. Girma;
- Rapport de fin d'année, par M. l'abbé Gary, secrétaire général;

**Procès-verbaux des séances du trimestre:**

Composition du bureau de la Société pour l'année 1893;

Liste des Membres de la Société;

Liste des Sociétés correspondantes.

M. le président donne lecture de la lettre suivante, que M. Gustave Larroumet lui a adressée, en réponse à la notification qui lui avait été faite de son élection comme Président honoraire de la Société des Etudes:

« 11 janvier 1893.

« Monsieur le Président et Cher Confrère,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'annoncez que la Société des Etudes m'a décerné le titre de Président honoraire. Cette nouvelle me touche profondément; je ne pouvais être plus attaché à mes confrères, mais leur décision me montre combien sont réciproques de leur part les sentiments d'affection sympathique que j'éprouve pour eux.

« Vous voulez bien motiver cette décision par mes services envers la Société; en unissant mes efforts aux siens, je n'avais fait que remplir un devoir; je la remercie à mon tour de m'avoir associé à son œuvre. Dans l'avenir comme dans le passé, je travaillerai avec elle de tout mon pouvoir à rappeler et à consacrer les titres de mon pays.

« Je vous prie, Monsieur le Président et Cher Confrère, d'être auprès de la Société l'interprète de ma reconnaissance, et d'agréer, etc. ....

« Gustave LARROUMET. »

M. le Président signale dans le tome XII (n<sup>o</sup> 6) de la Revue des travaux scientifiques une note faisant connaître que M. Ernest Malinvaud, vient de découvrir l'*Alyssum petraeum* au château d'Assier, ainsi qu'un *Orchis hybride* à Thémis, Mas de Lafont, *Herborisation dans le Lot*, par M. E. Malinvaud (Bulletin de la Société botanique de France, tome XXVI).

Sur la proposition de MM. Cangardel et de Laroussilhe, il est décidé que la Société s'adressera à M. Bellotti, à St-Etienne, pour lui demander dans quelles conditions il lui serait possible de reproduire en phototypie les enluminures du *Te Igitur*, en prenant pour base un tirage à part de 200 exemplaires.

M. Caminade donne lecture d'une nouvelle humoristique intitulée: *Une confirmation à Gourdon en 1809*.

M. Greil commence la lecture du *Libre de Compte d'un chanoine de Cahors*, ouvert en 1748.

Le Président, F. CANGARDEL. Le Secrétaire, Joseph BLANC.

**Soldats de la légion étrangère**

Des difficultés se sont produites, pour suivre, dans leurs mouvements, les militaires de la légion étrangère qui ont soutenu si vaillamment les campagnes du Soudan et du Dahomey et les conseils d'administration des régiments en service ont réclamé, à ce sujet, l'intervention du ministre de la guerre, qui vient de saisir de la question son collègue de la marine.

L'amiral Rieunier, pour donner satisfaction au désir exprimé, et pour éviter de douloureux retards aux familles des soldats combattants pour la France, invite les préfets maritimes, par circulaire, à expédier directement et sans retard aux régiments intéressés de la Légion, les copies d'actes de décès de ceux qui sont morts à l'ennemi ou dans les hôpitaux de campagne.

Les copies devront être accompagnées d'un certificat attestant le genre de mort par blessure ou maladie.

**Vélocipédie militaire**

Avis aux jeunes gens qui se destinent à la vélocipédie militaire:

Cette année, l'examen oral du concours établi dans chaque corps d'armée sera supprimé. Les commissions d'examen se borneront à constater le résultat de la visite médicale des candidats et leur aptitude technique; mais ceux-ci devront toujours, pour être classés définitivement, justifier de la propriété d'une bicyclette de route.

Les épreuves seront subies, à partir du 12 juin, dans tous les centres de subdivision militaire.

**FÊTES DU CARNAVAL 1893**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les BILLETS D'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (11, 12, 13 et 14 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (15 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

**Lentillac**

Le nommé Andrieu Frédéric, domestique au château de Lentillac ayant trouvé une pièce de dix francs s'est empressé de la rendre à la personne qui l'avait perdue.

Nous sommes heureux de signaler cet acte de probité.

**Mercuès**

Nous recevons la communication suivante:

« Mercuès, le 5 février 1893.

» Monsieur le rédacteur,

» Les jeunes gens républicains de la commune de Mercuès viennent solliciter de votre bienveillance de vouloir bien insérer dans votre estimable journal le filet ci-joint en réponse au Réveil numéro du 4 courant.

» Recevez, Monsieur etc.

» Les délégués: PAULET; LAFAGE; GENIÈS, LOUIS. »

\*\*\*

« Dans son numéro de samedi 4 courant, le Réveil du Lot demande ironiquement aux jeunes gens de Mercuès l'heure de leur arrivée à Cahors, le jour du tirage.

» Voici notre réponse:

» Si Jean-Jacques, dans un moment de franchise et de cranerie, veut bien lever son masque et nous donner son adresse, la jeunesse républicaine de Mercuès sera toute heureuse de satisfaire sa curiosité et de lui envoyer une invitation personnelle des plus gracieuses.

» La jeunesse républicaine de Mercuès. »

**Labastide-Murat**

La foire du 4 février à Labastide-Murat a été favorisée par un beau temps splendide. Aussi, rarement a-t-on vu une foire si belle. Les divers foirails étaient comblés. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs, avec une petite hausse, relativement aux foires précédentes.

Les bêtes à laine se vendaient aux cours des dernières foires.

Il s'est vendu très peu de porcs gras, malgré la grande quantité. Le prix moyen était de 35 fr. le quintal, poids vif.

Le blé se vendait de 13 à 14 fr. les 80 lit.

L'avoine 6 fr.

Le maïs de 9 à 10 fr.

Les pommes de terre de 2 à 3 fr.

La volaille de 0,60 à 0,75 la livre.

Les œufs 0,75 la douzaine.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 7 Février 1893

**REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE**

Avec le concours de M<sup>lle</sup> Louise MASSÉ, dugazon, 1<sup>re</sup> chanteuse d'opérette

**La Fille du Tambour major**

Opérette en 4 actes, musique d'Offenbach.

Au quatrième tableau, Entrée des troupes à Milan, grand défilé militaire, réglé et mis en scène par M. Guyot.

Prochainement, **GRAND BAL** populaire, organisé par la Direction

**AGRICULTURE**

*La fonte des neiges.* — La fonte des neiges a inondé les terres labourées pendant quelques jours et laissé des flaques d'eaux stagnantes dans les sillons, surtout dans les sols labourés superficiellement et reposant sur un sous-sol argileux et peu perméable. Les cultivateurs soigneux ne manquent pas de surveiller leurs emblayures ainsi envahies; ils épient le moment où la terre sera suffisamment asséchée pour donner une issue quelconque aux eaux stagnantes, soit en leur ouvrant des rigoles transversales, ou même en creusant des boit-tout dans les cuvettes, pour englober ces eaux qui n'ont pas d'issue naturelle dans le sous sol. Après cette première opération, il faudra plus tard, lorsque les vents sécheront la superficie, briser la croûte terrestre avec la herse. Opération capitale celle-là, faite de laquelle on voit trop souvent des semis pleins de vigueur en hiver se dessécher et s'atrophier sous l'haleine des hâles du printemps.

*Conservation des boutures de vignes.* — Un sujet assez gros d'inquiétudes chez les viticulteurs, c'est de savoir jusqu'à quel point leurs nouveaux plants greffés seront indemnes à la suite des dernières gelées. C'est une occasion de signaler le système curieux de culture des greffes imaginé par M. Landa, de Châlons-sur-Saône. Cet habile viticulteur plante ses boutures greffées dans un tube de forme conique, à fond mobile, haut de 25 centimètres, large de 12 en bas et de 6 en haut. L'opération a lieu en avril, au bout de trois mois, fin juin, il dépose ses boutures, les place avec leur motte en pleine terre, et il constate que trois mois plus tard, à la fin de septembre, ses plants ont gagné autant qu'en pleine terre en une année et que la presque totalité des greffes sont parfaitement soudées. Tout fabricant de tuiles peut fabriquer des tubes de ce genre. Si les succès annoncés par M. Landa se confirment, son invention rendra de grands services à la viticulture.

*Les prairies.* — Dans les prairies où les neiges ont également disparu de la surface et s'engouffrent plus ou moins lentement dans les profondeurs du sol, le moment approche où un vigou-

reux coup de herse accompagné ou non d'engrais appropriés, est une opération d'un effet excellent sur la prochaine fenaison. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'air est aussi nécessaire aux plantes des prairies qu'à celles des terres labourées et que la privation d'air est l'obstacle principal à une abondante végétation des graminées aussi bien que des légumineuses.

C'est dans une année telle que celle-ci que cette vérité doit donner à réfléchir. On sait quelles pertes a causé à l'agriculture le déficit énorme des récoltes de foin en 1892. Combien sera urgent le besoin de ravitailler les fenils à la prochaine récolte!

Le moment est propice pour mettre les prairies en mesure de donner une abondante fenaison. D'abord, un vigoureux hersage plutôt avec l'extirpateur qu'avec la herse; car il faut de l'air, beaucoup d'air à ces plantes, en même temps que les engrais appropriés, à base de phosphate, promptement assimilables.

L'an dernier a infligé à notre agriculture une douloureuse contre-partie du vieux dicton: « Année de foin, année de rien », et montré qu'une année sans foin ne vaut pas mieux.

Sans doute, les moyens que j'indique ne suffiraient pas pour assurer une forte récolte par une saison de sécheresse telle que celle qui a sévi l'an dernier; mais ils réussiraient certainement à atténuer notablement les effets de cette sécheresse.

Quoi qu'il arrive donc, les soins donnés aux prairies assurent toujours, et dans tous les cas, une rémunération plus ou moins grande sinon pour l'année même, du moins pour les suivantes. Il ne peut y avoir de spéculations plus lucratives en économie rurale; il n'en est pas d'aussi certaine. En voilà une que ne contredira aucun agronome expérimenté. On ne saurait trop approuver ceux qui donnent à leurs luzernières un vigoureux hersage à la fin de l'hiver et qui le renouvellent à la suite de chaque coupe. Ceux-là aussi ont lieu de constater sur les plantes l'effet précieux de l'aération du sol qui les nourrit.

**DERNIÈRE HEURE**

L'Agence Havas nous a transmis ce soir, 2 h. 1/2, la dépêche suivante:

Je vous confirme que MM. Rouvier, Devès, Albert Grévy, Léon Renault sont l'objet d'un arrêt de non-lieu.

Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, Baihaut, Sans-Leroy, Et les administrateurs du Panama, sont renvoyés devant la Cour d'Assises de la Seine. Havas.

Cette dépêche ne pouvant nous satisfaire, étant donné la situation équivoque, faite à un de nos sénateurs M. Béral, nous avons immédiatement télégraphié à notre correspondant:

Havas, Paris

2 h. 3/4.

Dépêche sans intérêt, sans connaître sort sénateur Béral — Fixez télégraphiquement.

Journal du Lot.

A 5 heures 1/4 nous avons reçu la réponse suivante:

Journal du Lot, Cahors.

Béral renvoyé devant cour d'assises.

Havas.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles, et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**AVIS**

M. AUDOUARD chirurgien-dentiste à Brive, cédant à de nombreuses sollicitations se rendra à CAHORS, le premier et le troisième samedi de chaque mois, (Hôtel de l'Europe).

**A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE**

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.



**Bibliographie**

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1053<sup>e</sup> livraison (28 février 1893). — Texte : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — Jean-Marie Farina, par H. Heinecke. — Bergère, par Fernand Calmettes. — Les brosses de chieudent. — Treizième année, par J. Coignet. — Les timbres-postes, par Lucien d'Elne. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Busson, G. Vuillier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1674<sup>e</sup> livraison (4 février 1893). — En Limonsin (Paysages et récits), par Gaston Vuillier. — Les dessins de cette livraison et des livraisons suivantes ont été exécutés d'après nature par M. Gaston Vuillier. — Douze gravures de Barbant, Bazin, Rousseau, Florian, Ruffe et de Verdoux.

Supplément au TOUR DU MONDE du 4 février 1893. — Livraison 1674. Nouvelles géographiques. Février 1893. — Sommaire du n<sup>o</sup> 2 : Etat des travaux topographiques dans l'empire russe jusqu'en 1891, avec carte par D. Aitoff. — Le recensement décennal de la puissance du Canada en 1891, par O. Reclus. — Les missions françaises en Afrique en 1891, par L. Sevin-Desplaces. — Chronique. — Bibliographie.

Prix du numéro protégé par une couverture : 50 centimes. Abonnement pour Paris et départements : Un an, 6 fr. ; six mois, 3 fr. 50. (Il paraît un numéro par mois).

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**Contre la TOUX et la COQUELUCHE**  
Le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix : 2 fr.

**AUDOUARD**  
Ex-Professeur de  
**PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS**  
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE  
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.  
**CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE**  
Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois  
**Hôtel de l'Europe**  
**DENTS & DENTIERS**  
De tous systèmes et à tous les prix  
PRIX MODÉRÉS  
Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire  
FACILITÉ DE PAIEMENT  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

**1<sup>er</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

**2<sup>e</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :  
1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

**De Paris à Toulouse**

	17		5		21		35		1125	
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ.		départ.		départ.		départ.		départ.	
BRIVE.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
SOULLAC.....	départ.		départ.		départ.		départ.		départ.	
CAZOULÈS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Nozac.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
GOURDON.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Saint-Clair.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Déagnac.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Espère.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
CAHORS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Sept-Ponts.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Cieillac.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Labbenque.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
Caussade.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
MONTAUBAN.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
TOULOUSE.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	

**De Toulouse à Paris**

	16		1140		26		1126		1136		40	
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ.		départ.		départ.		départ.		départ.		départ.	
MONTAUBAN.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
CAUSSADE.....	départ.		départ.		départ.		départ.		départ.		départ.	
LABBENQUE.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
CIEILLAC.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
SEPT-PONTS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
CAHORS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
ESPÈRE.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
SAINTE-DENIS-CATUS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
THÉDIRAC-PEYRILLES.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
DÉAGNAC.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
SAINTE-CLAIR.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
GOURDON.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
NOZAC.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
LAMOthe-FÉNELON.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
CAZOULÈS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
SOULLAC.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
BRIVE.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	
PARIS.....	arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.		arrivée.	

**De CAHORS à LIBOS**

	Omnibus, Poste, Omnibus	
	5 <sup>h</sup> s.	7 <sup>h</sup> 40
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 50
Mercures.....	6 54	1 4
Arrêt Douelle	6 58	1 4
Parnac.....	7 5	1 15
Luzoch.....	7 14	1 22
Castelranc.....	7 24	1 35
Arr. Prayssac	7 27	7 28
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46
Duravel.....	7 43	1 54
Soturac-Tourac	7 51	2 3
Fumel.....	8 3	2 13
LIBOS. — A.	8 6	2 19
BOURDEAUX.....	8 51	8 11 m
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.

**De LIBOS à CAHORS**

	Poste, Omnibus, Omnibus	
	5 <sup>h</sup> s.	7 <sup>h</sup> 40
PARIS. — D.	7 40	14 35
— Express.	7 40	14 35
BOURDEAUX.....	8 10	6 10
LIBOS. — D.	8 29	3 30
Fumel.....	8 33	3 37
Soturac-Tourac	8 45	3 49
Duravel.....	8 52	3 58
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7
Arr. Prayssac	9 6	4 23
Castelranc.....	9 11	4 23
Luzoch.....	9 22	4 36
Parnac.....	9 31	4 46
Arrêt Douelle	9 36	4 51
Mercures.....	9 41	4 57
CAHORS. — A.	9 53	5 15

**De CAHORS à CAPDENAC**

	Omnibus, Omnibus, Omnibus		
	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 23 s.
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23 s.
Cabessut, halte	8 4	12 5	5 42
Arcambal.....	8 12	12 17	5 50
Vers.....	8 20	12 29	5 57
Saint-Géry.....	8 32	12 47	6 9
Conduché.....	8 38	13 56	6 15
St-Cirq, halte.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 58	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 37	2 7	7 5
Lamadoleins.....	9 39	2 23	7 18
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

**De CAPDENAC à CAHORS**

	Omnibus, Omnibus, Omnibus		
	7 47 s.	11 30	5 23 s.
CAPDENAC. D.	7 47 s.	11 30	5 23 s.
Lamadoleins.....	7 50	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 41	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

1893

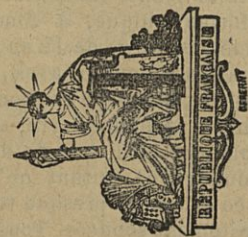
**ANNUAIRE**

STATISTIQUE & ADMINISTRATIVE

DU DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR M.M. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1893

**A Vendre**

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n<sup>o</sup> 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

**RHUMES-BRONCHITES**

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza*. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés. Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

**APPAUVRISSEMENT DE SANG**

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**A LOUER** un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N<sup>o</sup> 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré**.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.